



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU interroge le Gouvernement sur la déductibilité des complémentaires santé pour les retraités

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé ce jour Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité sur la déductibilité des complémentaires santé pour les personnes retraitées.

Les contrats d'assurance complémentaire santé ne sont pas déductibles des impôts pour les retraités, contrairement aux salariés affiliés à titre obligatoire à un régime de prévoyance complémentaire. Un grand nombre de personnes retraitées ont un pouvoir d'achat relativement faible, situation qui s'aggrave avec la crise économique et financière actuelle. D'autre part, le vieillissement est souvent synonyme de dégradation de la santé, d'une augmentation des dépenses médicales, entraînant alors l'augmentation des cotisations réclamées par les assurances complémentaires santé

C'est pourquoi, il demande au Gouvernement s'il serait envisageable de rendre déductibles des impôts les cotisations d'assurance complémentaire pour les retraités.

Permanence : 14 rue René-Brémont 49100 Angers - Tél : 02.41.87.42.41 – Fax : 02.41.87.05.66